

## Le chiffre de la malle

**71%** des assistants maternels agréés des Côtes d'Armor ont travaillé au moins un mois au cours de l'année 2008 selon Pajemploi (soit 3 747 assistants maternels pour 5 227 assistants maternels agréés par le Conseil général). Ce taux est estimé à 70 % au niveau national.

Le non-exercice du métier s'explique par plusieurs facteurs\* :

- . le changement de métier ou la cessation définitive d'activité, même si tout changement concernant l'accueil des enfants (nombre, âge,...) et l'activité des assistants maternels (arrêt du métier par exemple) devrait, d'après la loi de 2005 être signalé au Conseil général, ces derniers connaissent des difficultés importantes de mises à jour des informations ;
- . les motivations d'ordre familial (s'occuper de ses propres enfants nés ou à venir, par exemple) ;
- . les problèmes de santé ;
- . les déménagements vers un autre département ;
- . le chômage des assistants maternels (difficilement quantifiable).

### Pour en savoir plus :

- . [l'article de loi](#)
- . [carte de répartition des assistants maternels par canton](#) en août 2010 (Source : Conseil général des Côtes d'Armor)
- . \* [Études et résultats n°719](#) : Conditions d'attribution des agréments des assistants maternels, DREES